
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022

Aux contribuables de la Municipalité de Boischatel

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

QUE Le rôle de perception, à la suite de l'imposition des taxes pour l'année 2022, est maintenant terminé et déposé au bureau du greffier-trésorier adjoint, au 45, rue Bédard à Boischatel.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus et que ces taxes seront payables dans les trente (30) jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

DONNÉ À BOISCHATTEL, CE 25 JANVIER 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre treize heures (13 h) et seize heures (16 h), le 25^e jour du mois de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 25^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint